

011941

NOTE BIO COMM (77) 241 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET A M. OPITZ DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 28 JUIN 1977

432

I. PROMOTION EXPORTATIONS JAPONAISES
LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONCERNANT L'INSCRIPTION D'UN CREDIT DE 2 MUC A L'AVANT PROJET DE BUDGET POUR 1978 POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES VERS LE JAPON. IL NE S'AGIT PAS D'UNE PROPOSITION FORMELLE MAIS D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL EN VUE DES DISCUSSIONS BUDGETAIRES. LE CREDIT SERAIT UTILISE POUR:

- LES ANALYSES DU MARCHE;
- L'ORGANISATION DE SEMAINES OU DE JOURNEES EUROPEENNES A CARACTERE GENERAL OU SPECIFIQUES;
- DES SEMINAIRES D'ETUDES ET DES VOYAGES DE PROSPECTION, POUR PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.

CETTE ACTION NOUVELLE S'INSCRIT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CONSISTENTE PRECONISEE PAR LA COMMISSION POUR FAIRE FACE AU PROBLEME DU DEFICIT COMMERCIAL AVEC LE JAPON, A SAVOIR QU'IL FAUDRA PARVENIR A UN MEILLEUR EQUILIBRE PAR UNE AUGMENTATION DES EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES PLUTOT QUE DE RECOURIR A DES MESURES PROTECTIONNISTES LIMITANT LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU JAPON. LA COMMISSION ESTIME QU'IL EST NECESSAIRE DE COMPLETER LES DEMARCHES AUPRES DU GOUVERNEMENT JAPONAIS POUR OBTENIR LA SUPPRESSION DES OBSTACLES ADMINISTRATIFS PAR UNE POLITIQUE ACTIVE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES VERS LE MARCHE JAPONAIS QUI EST PARTICULIEREMENT DIFFICILE A PENETRER POUR LES FOURNISSEURS ETRANGERS ET EXIGE DES DEPENSES RELATIVEMENT ELEVEES POUR LES PRODUCTEURS DE TAILLE MOYENNE.

II. FEOGA - PREMIERE TRANCHE DU CONCOURS ORIENTATION 1977

LA COMMISSION A DECIDE DE TRANSMETTRE AU COMITE PERMANENT DES STRUCTURES, POUR AVIS, LES PROJETS AGRICOLES D'AMELIORATION STRUCTURELLE QU'ELLE A RETENUS POUR UNE AIDE DE LA SECTION ORIENTATION DU FEOGA AU TITRE DE LA PREMIERE TRANCHE 1977.

LA LISTE DES PROJETS RETENUS PAR LA COMMISSION PORTE SUR UNE SOMME D'ENVIRON 109 MUC REPARTIS PARI 339 PROJETS. CETTE SOMME REPRESENT 64% DES 171 MUC QUI SONT DISPONIBLES POUR CE GENRE DE PROJETS AU TITRE DE L'ANNEE 1977.

LES DETAILS DES PROJETS AINSI QUE LA REPARTITION PAR PAYS VOUS SERONT COMMUNIQUEES DES QUE LA COMMISSION AURA PRIS SA DECISION DEFINITIVE, APRES L'AVIS DU COMITE PERMANENT DES STRUCTURES.

////

NNNN

CHEVALLARD PORTEPAROLE BERL 1/4 3170 28.VI.77

X

X

R. RUGGIERO

Ruggiero

III. PROLONGATION DES MESURES DE SAUVEGARDE POUR LE ROYAUME-UNI
 LA COMMISSION A DECIDE DE PROLONGER LA PERMISSION DE RESTREINDRE
 LES SORTIES DE CAPITAUX, DONNEE AU ROYAUME-UNI. CETTE PERMISSION
 EXISTE DEPUIS L'ENTREE DU ROYAUME-UNI DANS LA COMMUNAUTE
 (ART. 124 DU TRAITE D'ADHESION) ET A DEJA ETE PROLONGEE, EN VERTU
 DE L'ART. 108 III DU TRAITE CEE, EN 1975 ET EN 1976. C'EST A
 CAUSE DU DESEQUILIBRE PERSISTANT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS
 BRITANNIQUE QUE CETTE AUTORISATION AVAIT ETE DONNEE A L'ORIGINE
 ET PROLONGEE MAINTENANT POUR UNE TROISIEME FOIS.
 LA PROLONGATION ACTUELLE EST TEMPORAIRE.
 AVANT LA FIN DE 1977, LA COMMISSION REEXAMINERA LA SITUATION
 ECONOMIQUE AU ROYAUME-UNI ET SUIVANT LE RESULTAT DE CET EXAMEN
 MODIFIERA OU ABROGERA SA DECISION.

IV. FONCTIONNEMENT DU PLAN ANTICRISE DANS LE SECTEUR SIDERURGIQUE
 LA COMMISSION A PROCEDÉ A UN EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE SON PLAN
 ANTI-CRISE ET NOTAMMENT DES EFFETS DES MESURES DE PRIX QU'ELLE A
 PRISES AU DEBUT DU MOIS DE MAI.

EN CE QUI CONCERNE LES PRIX MINIMA LA PRESQUE TOTALITE DES ENTRE-
 PRISES PRODUISANT DES RONDÉS A BÉTON ONT CORRIGÉ LEURS BAREMES DE
 PRIX POUR Y INTRODUIRE LES PRIX MINIMA DES PRIX DE BASE. LES SER-
 VICES DE LA COMMISSION VEILLENT A L'APPLICATION DE CETTE ME-
 SURE EN PROCEDANT A DES CONTROLES SUR PLACE ET EN NOUANT UN DIA-
 LOGUE AVEC LES ENTREPRISES CONFRONTEES A DES PROBLEMES PARTICULIE-
 RES.

LA COMMISSION EST DE L'AVIS QUE LES DONNEES ACTUELLES DU MARCHE
 CONDUISENT AU MAINTIEN DU NIVEAU DE PRIX ACTUELLEMENT EN VIGUEUR.
 POUR CE QUI CONCERNE LES PRIX D'ORIENTATION, LA COMMISSION A NOTE
 QU'AU TERME D'UNE PHASE NECESSAIRE D'ADAPTATION, DES ENTREPRISES
 REPRESENTANT 90% DU VOLUME DE LA PRODUCTION TOTALE ONT PRIS L'EN-
 GAGEMENT DE RESPECTER LES PRIX PUBLIES PAR LA COMMISSION ET ONT
 ADAPTE LEURS BAREMES EN CONSEQUENCE. CE POURCENTAGE S'ACCROIT
 ENCORE DANS LES PROCHAINS JOURS.

AUJOURD'HUI, LA COMMISSION CONSTATE QUE LES PRIX D'ORIENTATION
 RECOMMANDES A PARTIR DU 23 MAI DETERMINENT DANS
 LA MAJEURE PARTIE DE LA COMMUNAUTE, LES NIVEAUX DU MARCHE
 SIDERURGIQUE.

LES CONDITIONS SE TROUVENT DES LORS REUNIES POUR ENGAGER UNE
 NOUVELLE ETAPE.

LA COMMISSION A DONC L'INTENTION DE CONSULTER LE CONSEIL ET LE
 COMITE CONSULTATIF SUR UNE DEUXIEME SERIE DE PRIX D'ORIENTATION
 POUR LES PRODUITS POUR LESQUELS ELLE A ETABLI DES PROGRAMMES
 INDIVIDUELS DE LIVRAISONS.

LES TRAVAUX CONCERNANT LES AUTRES VOLETS DE LA POLITIQUE SIDERUR-
 GIQUE, C'EST-A-DIRE LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR, LA
 RECONVERSION REGIONALE ET LE RECLASSEMENT DES TRAVAILLEURS SE POUR-